



Paris, le 24 septembre 2018



## CTM SPECIAL PLF 2019 24 SEPTEMBRE 2018

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05  
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr  
<http://agrifor.unsa.org/>

### UN BUDGET SOUMIS À CERTAINS ARBITRAGES DE BERCY !

Ce CTM consacré à l'examen du PLF 2019 était présidé par Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).

L'UNSA était représentée par Philippe COSTA, Alain STEUX, Martine HARNICHARD et Annick COSTA.

**Le Ministre :** Un budget de 4,6 Mds d'euros en CP, en baisse de 10% par rapport à 2018. Cette baisse doit être relativisée notamment au regard de la modification du périmètre relatif aux charges sociales qui relèveront du régime général et feront l'objet du Projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS)

Ce budget garantit le soutien aux filières et à la PAC pour 284 millions d'euros et 1,14 Mds d'euros pour le FEADER. L'agriculture bio devra couvrir 15% des surfaces à l'horizon 2022. La dotation installation des Jeunes Agriculteurs est maintenue. Le dispositif de prévention et de vigilance des crises sanitaires doit être renforcé.

Le plafond d'emploi du MAA est de 30 097 ETP :

- Sur le P215 : une baisse de 130 ETP en 2018 et 2019 inférieure à celle enregistrée en 2017 pour 220 ETP. 150 ETP "vacation" sont prévus.
- Sur le P206 : les emplois sont maintenus pour la continuité de mise en œuvre des enjeux sanitaires dont 40 ETP supplémentaires dédiés au Brexit

L'évolution salariale des agents, hors CAS pension est de :

- + 1,1% par rapport à 2018.
- 5,4 millions d'euros pour le PPCR après le gel de 2018.
- 3 millions d'euros sont programmés pour les plans de requalification de C en B et de B en A. Ce volet est conditionné à l'accord de Bercy.

Le périmètre d'intervention de l'Etat s'inscrit dans le cadre d'Action Publique 2022 et de la circulaire du Premier Ministre relative à l'organisation des services publics :

- Aucune remise en cause des missions du MAA.
- Diverses évolutions par le renforcement des missions tels que la PAC, le FEADER et les contrôles sanitaires.
- La circulaire du Premier Ministre pose le principe de l'importance de la proximité qui est un enjeu. Nous devons rester attentifs à la réflexion des Préfets sur l'organisation des services publics et mesurer l'ensemble des impacts et leur plus value réelle. La valorisation des compétences des agents doit être privilégiée.

- Les enjeux des chantiers transverses relèvent du niveau de la Fonction Publique actuellement en débat avec les organisations syndicales sur les instances de dialogue social. Le ministre souhaite conserver le dialogue social avec l'ensemble des partenaires sociaux et les invite à un point d'échange bilatéral. Le Plan de transformation ministériel fera l'objet d'une prochaine réunion.
- Le Ministre annonce la mise en œuvre d'une nouvelle prestation d'action sociale dédiée à la scolarité à partir de la rentrée scolaire 2018.

Ci après la déclaration de l'UNSA:

*Monsieur le Ministre,*

*"Ce CTM consacré à l'examen du PLF 2019, va nous donner l'occasion d'aborder en même temps les chantiers transverses de la Fonction Publique relatifs aux instances de concertation et la circulaire du 24 juillet du Premier Ministre portant sur l'organisation territoriale des services publics, car n'ayant pas eu la possibilité de débattre avec vous, nous le regrettons, Monsieur le Ministre, sur ces thématiques, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la transformation de l'action publique va impacter en profondeur le socle de la fonction publique et conditionner la vie interne de nos services à venir et des agents.*

**En répondant à vos propos sur le dialogue social, il n'y a pas de réformes durables sans un dialogue social affirmé !**

*Nous vous avons écouté avec attention sur votre volonté d'engager un dialogue social constructif avec nos organisations syndicales, mais les chantiers transverse de la Fonction Publique ne nous incitent guère à l'optimisme. Je vais m'en expliquer.*

*De la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron émergeait l'idée qu'il fallait libérer les énergies, passer d'une France des statuts à une France plus individualiste.*

*Et bien, nous y sommes Monsieur le Ministre, avec la remise en cause des attributions des CAP et la fusion des CT et CHSCT dans une instance unique et le recours aux contractuels qui peuvent mettre un terme au statut des fonctionnaires.*

*En retirant à nos représentants, qui siègent dans les CAP, la possibilité d'examiner les mobilités, les avancements et les promotions, c'est remettre fondamentalement en cause les espaces d'échanges, clés de voûte indispensables à la garantie de l'équité de traitement et de la défense des droits des agents dans le déroulement de leurs carrières.*

Quant à la fusion des CT et CHSCT, les questions relevant des conditions de travail seront totalement diluées dans une instance unique alors que les CHSCT ont fait leur preuve depuis de nombreuses années en jouant le rôle de contre pouvoir face à une hiérarchie pas toujours sensible à ces problématiques.

Si cette réforme aboutissait, les agents se retrouveront ainsi sans filet de sécurité que leur garantissent précisément ces instances de concertation.

Pensez-vous sérieusement, Monsieur le Ministre, qu'en modifiant ainsi radicalement les instances de concertation, cela contribuera à améliorer le dialogue social avec nos organisations syndicales ? Nous attendons une réponse de votre part.

Mais une chose est sûre. Nous verrons, ou plutôt nos successeurs, apparaître tôt ou tard des coordinations sans véritables interlocuteurs que sont les organisations syndicales car sans l'avouer, l'action de l'Exécutif s'inscrit dans une certaine forme de dégagisme des corps intermédiaires qui remet en cause les fondements de la démocratie sociale et avance avec une boussole idéologique sur la Fonction Publique.

Passons maintenant au contenu de la circulaire du Premier Ministre et à l'examen du PLF 2019 dès lors qu'ils sont liés.

**S'agissant du scénario SEA/ASP** préconisé dans la circulaire du Premier Ministre tendant à une meilleure coordination avec l'ASP avec une chaîne de commandement plus efficiente, comment ne pas y adhérer ? Mais encore faut-il que nos services soient dotés d'outils performants, travaillent sur des circulaires lisibles, compréhensibles avec des calendriers non contraints et des effectifs supplémentaires. Force est de constater que le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents qui enregistre une réduction des effectifs de 130 ETP. C'est un très mauvais signe adressé aux agents des SEA. Une fois de plus, le programme 215 est soumis à la diète. Prenez donc conscience, Monsieur le Ministre, que nos services restent en très grande fragilité.

Qu'en est-il du Feader, sera-t-il re-nationalisé en totalité ou en partie ? Pouvez-vous nous apporter un début de réponse car les agents restent inquiets quant à leur devenir professionnel ? Enfin, nous vous demandons de mettre un terme à la rumeur dans certains SEA selon laquelle les agents seraient contraints à une mobilité géographique forcée.

**Dans le domaine sanitaire**, là aussi comment ne pas être en phase avec la circulaire du Premier Ministre sur le renforcement souhaité des moyens mis à disposition de cette mission ? Si nous prenons acte d'une modeste augmentation de 40 ETP en prévision du besoin de contrôles supplémentaires liés au Brexit, le PLF 2019 ne répond pas à la recommandation de recruter 800 ETP formulée dans le rapport de la Commission d'Enquête parlementaire chargée de tirer les enseignements de l'affaire Lactalis.

Mais indépendamment de la question des moyens pour renforcer les contrôles sanitaires et alimentaires, **pour l'UNSA**,

la crise du lait chez Lactalis nous donne l'occasion de rappeler qu'il est temps de réfléchir au rapprochement de certaines missions entre la DGAL et la DGCCRF, afin de mieux appréhender le développement des fraudes et des risques sanitaires et alimentaires ainsi que nos modes de consommation, facteur d'obésité, de surpoids et de maladies dégénératives.

Nous rejoignons, en cela, la recommandation de la Commission d'Enquête parlementaire de créer une police unifiée regroupant l'amont et l'aval des contrôles sanitaires et alimentaires car la moindre défaillance dans la chaîne de commandement peut avoir des conséquences graves sur la santé de nos concitoyens ?

**S'agissant de la carrière des agents**, nous relevons deux points de satisfaction. La continuité du plan de requalification de C vers le B et le B vers le A et du PPCR, gelé en 2018, ce gel que l'UNSA signataire de ce protocole salarial, avait contesté avec fermeté.

Mais ce plan de requalification est-il destiné à la seule filière administrative ou bien intègre-t-il la filière technique. Si tel n'est pas le cas pour la filière technique, ce serait un très mauvais signe pour les adjoints techniques et les TSMA qui n'ont plus de perspective de carrière malgré leur investissement.

Quant aux taux pro/pro, **l'UNSA** demande une réévaluation, car ce serait une juste et légitime reconnaissance pour les agents.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que si le Président de la République a déclaré l'égalité femmes/hommes "une grande cause nationale du quinquennat", celle-ci doit être suivie d'effet. Il est constaté que si les femmes sont plus nombreuses dans les premiers grades d'attachés d'administration ou de TSMA, la tendance s'inverse dans le troisième grade. **Pour l'UNSA**, il est donc nécessaire d'en analyser les causes et d'y remédier afin de parvenir à l'égalité réelle femmes/hommes en terme de carrière.

**Enfin, sur l'organisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat**, qu'il y ait des ajustements organisationnels pour améliorer le fonctionnement de nos services, nous pouvons l'entendre. Mais de là, à tout vouloir remettre en cause comme cela va être le cas avec les DDI alors que ces directions sont à peine stabilisées, nous ne pouvons pas y adhérer. Cela va fragiliser la communauté de travail qui s'est investie dans la mise en place de ces directions depuis une dizaine d'années.

C'est pourquoi, nous tenons à vous faire savoir que nous avons un très sérieux désaccord sur le contenu de la circulaire du Premier Ministre pour les questions RH.

Nous craignons, à terme, de perdre la RH de proximité, relevant des Ministères au profit des secrétariats généraux des préfetures par la fusion des secrétariats généraux des DDI. Ce qui signifie que l'Exécutif s'apprête par ricochet à dégraisser les administrations centrales.

Quelle est votre position, Monsieur le Ministre, sur cette nouvelle organisation de nos services au niveau départemental?

**Pour l'UNSA**, dans un contexte de restructuration à répétition, Il faut redonner du sens, un cap, une vision. Et là, c'est une véritable faiblesse de l'action publique conduite par l'Exécutif. Les agents ont le sentiment d'être pris dans un puits sans fond alors que les différents baromètres sociaux indiquent très clairement que nos collègues sont demandeurs d'un meilleur accompagnement RH, ont besoin également davantage de reconnaissance salariale de leur investissement professionnel et des compétences qu'ils ne cessent d'acquérir.

En conclusion, pour illustrer notre propos sur les différents chantiers de la Fonction Publique engagés par le Gouvernement, je vais prendre une métaphore arboricole. Quand on plante un verger, ce n'est pas en tirant sur les jeunes arbres qu'ils pousseront plus vite et produiront des fruits plus rapidement. Il faut du temps, du consensus qui sont les composantes indispensables à toute réforme de transformation sociale. Pour cela je vous invite, Monsieur le Ministre, à suivre la citation d'Anatole France, "**enrichissez-vous de la vérité des autres**".

Merci de votre attention "

## **COMMENTAIRES DE L'UNSA**

Le Ministre répond aux interrogations de l'UNSA formulées dans sa déclaration liminaire :

**Sur les rumeurs circulant dans les SEA sur l'obligation d'opérer une mobilité obligatoire, le Ministre dément formellement cette information et se déclare prêt à une communication écrite pour rassurer les agents.**

**S'agissant du renforcement du lien SEA/ASP :**

- L'abandon du premier scénario d'une mise à disposition des agents des SEA à l'ASP.
- Le MAA a initié un groupe de réflexion, avec le G13, composé de la DGPEE, des DRAAF, des DDI afin de construire un schéma de liaison homogène avec les Préfets.
- La formalisation d'une convention ASP/Préfets fixant les attributions de chaque acteur ; Qui fait quoi ?
- Utiliser les compétences fortes d'un département à l'autre afin d'apporter un appui à l'expertise.

La restitution des réflexions devraient être présentées à la mi-octobre.

**S'agissant du FEADER**, les discussions se déroulent toujours en interministériel. Il ajoute que les Régions sont très réticentes à une quelconque re nationalisation totale ou partielle mais pour lui, il est hors de question de retirer les compétences au MAA.

**L'UNSA est fortement intervenue sur la nécessité d'obtenir communication des propositions des Préfets au sujet des SEA car la démarche actuelle ne nous convient pas du tout. Elles doivent être présentées dans les CT locaux des DRAAF qui seront très certainement impactées. Sur l'organisation territoriale des services publics, l'UNSA interpellera à nouveau le SGG.**

**S'agissant des contrôles et des délégations effectuées**, il n'y en aura pas plus et seront maintenus dans leur intégralité. Aucune mission, liée à la sécurité sanitaire et alimentaire, ne sera externalisée en raison de leur caractère régaliens.

**S'agissant des plans de requalification**, il est conditionné à l'accord de Bercy sans pour autant en connaître totalement le contenu. Ce plan de requalification est-il destiné à la seule filière administrative ou intègre-t-il la filière technique ?

**S'agissant de la mise en œuvre d'une chaîne de commandement unifiée entre la DGAL et la DGCCRF**, même si le débat est ancien cela lui semble souhaitable mais des résistances sont fortes à Bercy.

Le SG adjoint du MAA, Philippe MERILLON, annonce la tenue prochaine d'une réunion avec les organisations syndicales relative à la présentation du rapport sur les missions forestières de l'ONF.

**Enfin, les organisations syndicales seront reçues par le Ministre en bilatérale dans les prochaines semaines.**